



16ème législature

Question N° : 192	De M. Andy Kerbrat (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Variole du Singe	Analyse > Variole du Singe.
Question publiée au JO le : 19/07/2022 Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4733		

Texte de la question

M. Andy Kerbrat alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la variole du singe. Le vendredi 8 juillet 2022, la Haute Autorité de santé (HAS) recommandait l'extension de la vaccination contre la variole du singe aux individus à risque : hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), aux personnes transgenres multipartenaires, aux travailleuses du sexe et au personnel des lieux de consommation sexuelle. Lundi 11 juillet 2022, M. le député a rapidement interpellé M. le ministre au sujet de la gestion de l'épidémie et ce dernier lui a indiqué en séance publique que le système de santé est prêt pour faire face à cette nouvelle pandémie qui ne cesse de se diffuser dans les publics à risque. Or, le jour même, de nombreux responsables hospitaliers et associatifs démontraient que la stratégie de mise en place du dispositif de prévention était au mieux insuffisante, au pire inexistante : très peu de lieux de vaccination semblent avoir été ouvert en régions, doses de vaccin en nombre suffisant dans les centres parisiens - 40 doses seulement pour l'hôpital Saint-Louis pour tenir toute la semaine - et des rendez-vous impossibles qui viennent se rajouter aux multiples difficultés du système de santé français. La gestion de ce début de pandémie commence à rappeler malheureusement la gestion de celle de la covid-19. Ou alors, est-ce parce qu'elle touche « ces gens-là » ? Les autorités de santé refusent de répondre aux questions des associations LGBTQIA+ et des journalistes. Il lui demande donc de répondre aux questions que posait l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OTMeds). De combien de doses de vaccins contre la variole du singe dispose-t-on à ce jour ? Quel est l'état de la réserve stratégique ? Quelles commandes ont-elles été passées et dans quelles conditions contractuelles ? La capacité de production a-t-elle été identifiée et est-elle suffisante ? S'agit-il d'une production exclusivement confiée au secteur privée ou également publique ? La France a refusé d'être bénéficiaire des doses commandées par l'Union européenne : est-ce parce que les autorités du pays estiment en avoir en nombre suffisant ? Les autorités sanitaires peuvent-elles garantir la deuxième dose, 28 jours après la première, qu'implique le schéma vaccinal ? Et une troisième dose pour les personnes immunodéprimées ? Il est souhaitable de ne pas rejouer le même scénario de la crise covid-19 et de prendre au sérieux les alertes en privilégiant la transparence et l'écoute des associations et du personnel de santé en première ligne contre la septième vague de covid-19 et la pandémie de variole du singe. Il lui demande de répondre à ces interrogations.

Texte de la réponse

Dès les premiers cas autochtones d'infection à virus Monkeypox en Europe détectés à la mi-mai 2022, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), les agences sanitaires nationales et les sociétés savantes, le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre un plan d'actions dédié pour analyser l'évolution de la situation épidémiologique à l'international et en France, détecter les personnes infectées et les prendre en charge, définir les

conduites à tenir et les mesures de prévention et de communication pour limiter les risques de transmission et déployer la vaccination. Le 1er cas a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes du Monkeypox ont été organisées le 27 mai 2022. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication, et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. Malgré des tensions en ressources humaines durant la période estivale, la vaccination contre le virus Monkeypox est montée en puissance tout au long de l'été. Ainsi, 70 lieux proposaient la prise de rendez-vous pour la vaccination préventive à son ouverture le 11 juillet. Au tout début du mois d'août, 136 lieux étaient ouverts. Au 18 août, 185 sites étaient ouverts et ce sont aujourd'hui 242 lieux qui proposent la vaccination contre le virus Monkeypox. Le nombre de doses administrées a augmenté chaque semaine : de 1 544 injections au total la semaine du 11 juillet, puis 4 596 la semaine suivante, et jusqu'à 15 993 la semaine du 22 août (semaine avec le plus grand nombre d'injections réalisées), pour un total d'injections à date du 3 octobre de 113 984. La préparation de la France aux menaces sanitaires a permis de répondre très vite à cette émergence, par la mise à disposition rapide de vaccins. Les données du stock de l'Etat sont des données couvertes par le secret de la défense nationale. La France a reçu plusieurs livraisons de vaccins en 2022, qui permettent de vacciner toute la population cible. La France est ainsi le premier pays européen à avoir pu ouvrir la vaccination préventive de façon large. S'agissant des campagnes de prévention, de nombreux supports et campagnes de communication ont été réalisés tout au long de l'épidémie, diffusés via les Agences régionales de santé, le secteur associatif et les réseaux sociaux, et mis à disposition des professionnels de santé et des gérants de lieux de convivialité à risque de transmission de la maladie. Ces supports sont tous disponibles sur le site de Santé publique France ; le site sexosafe.fr est notamment régulièrement actualisé par Santé publique France. En complément, dès le début de l'alerte, le ministère de la santé et de la prévention a également réuni toutes les semaines les principales associations communautaires pour préciser et adapter les messages de prévention. Ce sont 17 réunions qui se sont ainsi tenues avec les associations. En complément, le Ministre a tenu deux réunions plénières avec l'ensemble des parties prenantes de la lutte contre le virus : scientifiques, associations, ARS, agences nationales, etc. Santé publique France publie chaque semaine un point de situation sur le nombre de cas confirmés de Monkeypox. Le pic des contaminations a eu lieu au début du mois de juillet. Le nombre de nouveaux cas est en baisse chaque semaine depuis. Le ministère de la santé et de la prévention continue de suivre avec attention l'évolution de l'épidémie.